

# Terrasses estivales : Stop aux mensonges de la mairie de Paris

Collectif d'associations de riverains – Juin 2025

**Mensonge sur la parole donnée** : La limite de 22h a été fixée et actée en 2021 lors des discussions sur la refonte du règlement des terrasses. Cette limite horaire est reprise et actée dans le Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore 2021- 2026 : *Les établissements sont invités à respecter scrupuleusement la limite horaire de 22h pour la fermeture de leur terrasse estivale sous peine d'amende immédiate – page 38 .*

**Mensonge de justifier la mesure par la dure réalité des cafés et restaurants** : Selon l'APUR (mairie de Paris), un des rares secteurs en augmentation est celui des bars et restaurants : si le modèle économique était si difficile, la tendance serait inverse

**Mensonge de dire que la fermeture tardive est plébiscitée par les Parisiens** : Selon l'étude Ifop de l'année dernière, commandée par le GHR (Groupement des Hôtelleries et Restaurations de France) pour servir leurs intérêts, seulement 3 % des Parisiens interrogés privilégient une fréquentation des terrasses après 22 heures.

**Mensonge sur la démocratie participative à Paris** : Cette décision d'ouverture des terrasses à 23h a été prise sans aucune concertation avec les associations de riverains. Elle a été discutée avec les seuls organismes professionnels. Ces organismes ne sont pas représentatifs à Paris, ils n'ont quasiment pas d'adhérents et ne peuvent donc exercer aucune action de régulation.

**Mensonge de nous faire croire que la police municipale et la police nationale ont les moyens d'une régulation efficace** : Regardons ce qu'il se passe aujourd'hui.

**Mensonge de faire croire aux Parisiens que le conseil de la nuit est un lieu efficace de concertation et de régulation** : Si toutes les associations de riverains ont démissionné c'est parce que sa structure actuelle est incompatible avec un dialogue équilibré, respectueux de chacun.

**Mensonge de nous faire croire que la Mairie se préoccupe de la santé des Parisiens** : Le plus grave, conséquence directe de cette politique, la mairie de Paris devient le plus grand pollueur sonore nocturne de Paris. Bien dormir la nuit est un des trois déterminants pour vivre en bonne santé avec une alimentation équilibrée et une activité physique régulière. On peut estimer à plus de 150.000 le nombre d'habitants de Paris qui auront des troubles de l'endormissement et du sommeil avec toutes les conséquences connues sur leur santé. Et c'est particulièrement grave pour les femmes enceintes, les très jeunes enfants, tous ces jeunes en période d'examen ou de concours et les personnes âgées.

**Que la mairie de Paris arrête de nous mentir pour justifier ses choix.**

**Nous demandons une autre politique, respectueuse de chacun.**

**Nous demandons à la Mairie de respecter ses engagements et de renoncer à toutes extensions d'horaires pour les terrasses estivales.**

Liste des premiers signataires :

Liste actualisée 10h14 vendredi 13  
ADDM18  
Association Pour une Ville Souhaitable  
Association Réseau Vivre Paris  
Association Riverains de la rue Condorcet  
Citoyens contre Master Poulet  
Collectif Basfroi Riverains 11  
Collectif Baudin Saint-Sébastien  
Collectif Clichy-Blanche  
Collectif Léon-Frot  
Collectif MacMahon-Montenotte  
Collectif Martyrsletac  
Collectif Nuisances sonores  
Collectif Nuisances sonores Saint-Merri  
Collectif Place des Abbesses  
Collectif des Riverains de l'îlot Princesse  
Collectif des Riverains du canal Saint-Martin  
Collectif René Boulanger  
Collectif Riverains du 11<sup>e</sup>  
Collectif Riverains rue Jean-Macé  
Collectif Rue de Lappe  
Collectif Rue Marie-et-Louise  
Collectif Rue Sedaine  
Collectif Trudaine  
Comité du Square Montagne Paris V  
Déclic 17/18  
Droit au sommeil Paris 10  
Droit au sommeil Paris 11  
Droit au sommeil Paris 17  
Droit au sommeil Paris 18  
Les Riverains de la Butte aux Cailles  
Ras le bruit Paris 5  
Riverains Paradis  
Villa Saint-Maur  
Vivre à Montmartre